



Programme d'Évaluation des Pratiques Professionnelles (EPP) adossé aux QMCP

E-Pairs

DST/InVS

MIRTMO

2011



L'histoire :

- 2008 : l'InVS sollicite la HAS pour faire reconnaître les QMCP comme EPP
- Réponse de la HAS :
 - s'associer à un Organisme Agréé
 - organisant une EPP "par groupe d'analyse des pratiques"



Pourquoi E-Pairs ?

- Organisme agréé par la HAS pour l'EPP des médecins salariés (depuis octobre 2007)
- Orientation spécifique médecine du travail
- Expérience de l'EPP par analyse des pratiques entre pairs
- <http://www.e-pairs.org>



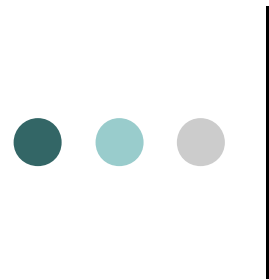
L'histoire

- Construction d'un programme d'EPP adossé aux QMCP
- Coopération **DST InVS** / *E-Pairs*
- Soutien IMT national (courrier officiel) + MIRTMO des régions "pilotes"
- Lancement programme expérimental au 2ème semestre 2009



Expérimentation

- 3 régions « pilotes » en 2009 et 2010 : Centre, Poitou Charente, Franche Comté.
- 1^{er} bilan : colloque du 25 juin 2010 (actes sur e-pairs.org)
- Extension en 2011 à 2 autres régions: Alsace et Pays de Loire



Programme EPP/QMCP

Objectif : améliorer la qualité de l'instruction du lien santé/travail

- amélioration de la qualité des données QMCP
- valorisation de l'investissement des médecins par la possibilité d'acquérir des crédits d'EPP / de valider son DPC
- amélioration de la qualité des pratiques professionnelles des médecins du travail : diagnostic du lien santé travail, traçabilité des expositions professionnelles, information, alerte ...



Protocole du programme EPP/QMCP

- Travail par petits groupes de 5 ou 6 médecins participant aux QMCP
- Réunis par demi-journée
- Autour de cas cliniques recrutés lors des QMCP, et choisis par les médecins eux-mêmes



En pratique

- Les médecins se regroupent par 5 ou 6
- Chacun vient avec le dossier d'un cas signalé comme MCP dont il souhaite discuter (si possible rédigé)
- Discussion sur l'instruction du lien santé-travail ayant motivé le signalement de ces cas



En pratique

- Discussion sur l'instruction du lien santé-travail ayant motivé le signalement de ces cas :
 - diagnostic clinique,
 - évaluation des risques et des contraintes professionnelles ("facteurs exposants") – et traçabilité
 - argumentation du lien santé-travail et discussion de la force de ce lien
 - information transmise (salarié concerné +/- au collectif) et modalités éventuelles d'alerte ...



En pratique

- Compte-rendu des débats rédigé par mdt = points d'accord et de désaccord entre mdt sur les pratiques développées dans l'instruction du lien santé-travail
- Attribution des crédits par E-Pairs selon le travail fourni par chaque mdt participant (participation simple, rédaction de cas cliniques, rédaction du CR).
- Possibilité d'organiser des demi-journées supplémentaires pour les mdt qui le souhaitent



En pratique

- Inscription par le SST du médecin (FMC) = 35 euros par séance (condition requise pour l'obtention des crédits d'EPP)
- Transmission à E-Pairs (epp-qmcp@e-pairs.org)
 - de la liste des mdt participant (émargement),
 - des cas cliniques éventuellement rédigés,
 - des CR rédigés